

ÉDITORIAL

Un Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche a été mis au point en 2011 et revu en 2018. Quatre principes le composent : 1) fiabilité pour assurer la qualité de la recherche, reflétée par la conception, la méthodologie, l'analyse et l'utilisation des ressources ; 2) honnêteté dans l'élaboration, la réalisation, l'examen par les pairs, la production de publications et la communication de la recherche de façon transparente, équitable, complète et impartiale ; 3) respect des collègues, des participants à la recherche, de la société, des écosystèmes, du patrimoine culturel et de l'environnement ; 4) responsabilité des institutions dans la gestion et l'organisation de la recherche dans tous ses aspects.

Au Maroc, l'évaluation de la recherche scientifique est du ressort de l'ANEAQ (**Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**). Cette Agence s'est dotée d'un référentiel concernant l'évaluation de l'activité scientifique¹ qui précise que les institutions de recherche doivent être dotées d'un comité et d'une charte d'éthique de la recherche (Ref. C.1.5). L'Agence a engagé depuis plusieurs années une collaboration avec l'Europe pour mettre en place ses démarches de contrôle et ses instruments d'évaluation.

Comme on peut le constater le référentiel actuel de l'ANEAQ a trait à la dimension institutionnelle de l'intégrité ce qui est logique compte tenu de ses missions. Mais dans la conduite de la recherche scientifique, l'intégrité revêt également d'autres dimensions. Dans l'éditorial du numéro 4 de notre Revue (en 2021), nous avons abordé le problème du plagiat et nous constatons avec satisfaction que cette pratique frauduleuse a tendance à régresser au Maroc notamment grâce aux **efforts des écoles doctorales**. Aujourd'hui, le plagiat doit être replacé dans un contexte plus large et il convient d'attirer l'attention des chercheurs sur ce que les spécialistes de l'intégrité scientifique dénomment les « **zones grises** ».

¹ Cf : https://www.aneaq.ma/wp-content/uploads/2020/04/Referentiel_ANEAQ_Fr_2020.pdf

Comme le nom l'indique une zone grise est constituée par des pratiques qu'il est difficile de traduire sous forme de « normes » dans un référentiel parce que souvent leur caractère frauduleux est l'objet d'une appréciation qui peut dépendre de circonstances ou d'appréciations. Nous évoquons les plus classiques car il nous semble important de les porter à la connaissance de la communauté scientifique des chercheurs en gestion même si, en réalité, elles concernent tous les chercheurs scientifiques. Nous donnons ci-dessous plusieurs exemples de « scientific misconducts » caractéristiques des zones grises.

Le premier exemple consiste à « embellir les données ». Embellir les données ne veut pas dire uniquement les inventer ex nihilo ni les trafiquer pour améliorer les résultats mais on sait que souvent un résultat est dit « significatif » lorsque l'on peut calculer que la probabilité p qu'il soit lié au hasard est inférieure à 0,05, soit une chance sur vingt. Dès lors, il suffit d'enlever quelques valeurs obtenues expérimentalement pour faire passer p sous le seuil de 0,05...

Une autre pratique plus « subtile » (mais qui peut être aussi le résultat du manque de compétence du chercheur) consiste en l'utilisation incorrecte de tests statistiques. L'omission ou la sélection parmi les résultats obtenus afin de ne traiter que ceux qui « confirment » vos hypothèses forment des manquements graves à l'intégrité car, dans ce cas, la volonté de tromper l'évaluateur et le lecteur est évidente. En revanche, d'autres pratiques sont plus subtiles et méritent pleinement leur qualificatif de « zone grise ». Le fait de découper les résultats d'une recherche (que ce découpage soit horizontal ou vertical) pour multiplier les publications constitue une tromperie. De même, et c'est encore plus subtil, le fait d'inverser la logique d'une recherche. Si, par exemple, en traitant des données (données financières, données de panel, résultats de questionnaire, etc.) vous trouvez quelques corrélations fortes et significatives vous pouvez être tentés de chercher une problématique ou une question de recherche qui vous permettent « d'utiliser » ces résultats. En d'autres termes, **vous nagez à contre-courant** en partant des résultats pour remonter vers une question et un cadre théorique qui souvent apparaîtront un peu étranges ou « capillotractés »².

Ces exemples ne sont pas exhaustifs mais ils montrent que la conduite de la recherche est un élément important de l'intégrité scientifique. Les Sciences de Gestion ne sont évidemment pas les seules concernées. Durant la pandémie de la Covid, la recherche médicale a été mise sous pression car il fallait trouver un vaccin et des thérapies dans les meilleurs délais et parfois les revues les plus prestigieuses au niveau mondial ont baissé la garde dans leur processus d'évaluation, ce fut notamment le cas de la Revue *The Lancet*³. Nous reviendrons ultérieurement sur le sujet de l'intégrité scientifique, notamment pour illustrer le troisième point du Code de conduite européen qui a trait au **respect des collègues** car la communauté scientifique grossit au Maroc et souvent les difficultés de

² Tirés par les cheveux c'est-à-dire amenés d'une manière forcée et peu logique

³ <https://www.amub-ulb.be/system/files/rmb/old/62e45b3a4d7c6ea59e0ea340f146f9ce.pdf>

recherche et de publication scientifique trouvent leurs origines tout simplement dans les difficultés de socialisation et de travail en équipe.

Jacques IGALENS
Conseiller Scientifique

Chafik BENTALEB
Rédacteur en chef